



34^{ème} TOUR DE PROVENCE



Organisé par le Moto Club Sénas Durance

Du mercredi 27 au dimanche 31 août 2025

Réservé aux motos d'avant-guerre (+ 125cc et 175cc des années 50)

Merci de bien vérifier pour quelle organisation vous vous inscrivez. Ne confondez pas.

Pilote	Nom	Passager	Nom.....
	Prénom		Prénom

T-shirt pilote : S – M – L – XL – XXL – XXXL

T-shirt passager(ère) : S – M – L – XL – XXL – XXXL

Adresse Localité

CP Téléphone Mail

Moto : Type Cylindrée Année

Police assurance N° Compagnie

Permis de conduire N° Date de validité.....

Droit d'engagement

- ➔ **480 € pour les cinq jours**, comprenant l'hébergement et tous les repas, du petit-déjeuner du mercredi matin au repas de clôture du dimanche midi. ←
- L'assurance annulation imposée par le gîte est également comprise.
- ➔ **300 € d'arrhes** à régler **par personne** au moment de l'inscription. ←
- ➔ **180 € de solde** à régler impérativement pour le **30 juillet 2025**. ←
- Dans la mesure du possible, aucun paiement le jour du départ



Avant de faire votre paiement, merci d'attendre de recevoir la confirmation de votre inscription.



Retrouvez toutes les informations pratiques dans le mail de confirmation

- ➔ **25 €** (par personne) si vous souhaitez partager le repas de la veille du départ (mardi 26 août)
- A régler en même temps que l'acompte

Date limite d'inscription : 3 juin 2025

Je demande mon inscription au Tour de Provence 2025

Fait à le Signature

J'aimerais partager mon logement avec

Bulletin d'inscription et règlement (page suivante), tous deux signés, à renvoyer à :

Béatrice ESCRIBA – 69, chemin des Frères Mineurs – 13430 Eyguières
ou : beamotoclub@gmail.com Infos : 06 80 67 59 98

REGLEMENT DES DRAILLES DU SUD ET DU TOUR DE PROVENCE

Tous les membres de l'organisation "Drailles du Sud" et "Tour de Provence" sont bénévoles

1. Ces deux événements sont organisés sous l'égide du Moto Club Sénas Durance.
Le but de ces manifestations est de regrouper les amateurs de motos anciennes pour leur faire connaître les beautés touristiques de la Provence et ses alentours.
Ces promenades ne font l'objet d'aucune compétition de quelque nature que ce soit et ne donnent lieu à aucun classement. Elles sont placées sous le signe de la découverte, de la détente et de la convivialité.
2. Les Drailles du Sud et le Tour de Provence mettent à la disposition des participants une structure et des prestations sous forme de repas, d'hébergement et d'assistance.
Une feuille de route avec l'itinéraire proposé est remise avant le départ de chaque étape. Chaque participant est libre de rouler seul ou en groupe sur l'itinéraire prévu. Les participants qui sortent du parcours le font à leurs risques et périls, l'assistance n'étant assurée que sur le parcours proposé.
L'organisation se réserve le droit d'apporter au programme toute modification qu'elle juge utile en fonction des circonstances.
Elle ne pourra être tenue pour responsable de la qualité des services fournis par des tiers ni du non-respect des engagements pris par ceux-ci à son égard.
3. Sont admis au départ :
 - des Drailles du Sud : les motos et side-cars datant de 1945 à 1980
 - du Tour de Provence : les motos et side-cars datant d'avant 1945ainsi que les motos de 125cc ou 175 cc des années 50
Si des participants désirent prévoir une moto de réserve, celle-ci devra obligatoirement répondre aux critères évoqués ci-dessus.
Toute moto présentée au départ de nos manifestations devra être en ordre de fonctionnement.
Un contrôle des véhicules sera effectué avant le départ. L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule ou équipage ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation ou présentant un risque pour la sécurité et ce, sans avoir à fournir de motif.
4. Chaque participant voyage à ses risques et périls et doit se conformer au code de la route et aux indications de l'organisation. Celle-ci décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement ainsi qu'en cas de panne, accident ou tout autre incident causé par les participants.
Tout manquement aux règles du code de la route en ce compris le port du casque, de gants homologués, défaut d'assurance et du permis de conduire pourra entraîner l'éviction du participant.
De même, l'abus d'alcool ne sera pas accepté.
5. Les Drailles du Sud et le Tour de Provence se déroulent dans un esprit de convivialité et sous le signe de l'amitié. Toute personne agissant dans un esprit contraire pourra être exclue par l'organisation sans recours ni indemnité.
6. Dans la mesure du possible, les motos seront surveillées lors d'expositions éventuelles et garées de nuit en-dehors de la vue de tiers. Quoi qu'il en soit, chacun est responsable de sa moto.
7. Le transport d'une moto de rechange dans un véhicule ou sur une remorque de l'organisation ne sera pas admis. De même, le rapatriement à Sénas d'une moto en panne ne pourra se faire avec un véhicule de l'assistance.
Si la moto est toujours en panne le dernier jour, elle sera ramenée à Sénas par l'organisation.
Le transport des bagages est pris en charge, du départ vers le gîte et retour, par l'organisation qui se réserve le droit de refuser les conditionnements trop volumineux.
8. Les engagements ne seront acceptés que dans les conditions suivantes :
 - une moto = un pilote et un passager éventuel
 - un side-car = un pilote et deux passagers éventuelsTout engagement devra être accompagné des arrhes telles que reprises sur la confirmation d'inscription que chaque participant recevra suite à sa demande d'inscription.
Le solde devra être versé à la date demandée.
En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible. Les cas particuliers seront étudiés par la commission du Moto Club après les manifestations.

Je reconnais avoir lu et compris ce règlement que j'approuve en marquant mon accord.

Nom et prénom + lu et approuvé + signature